

## Commune de THOIRY

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° SIDPC/2021-025

du 22/06/2021

mis à jour le

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

PPRI Senneville

date 14 février 2000

aléa Inondation

Arrêté préfectoral

date 05 août 1986

aléa Mouvement de terrain

date

aléa

Les documents de référence sont :

DDRM

Consultable sur Internet

PPRI Senneville et arrêté préfectoral du 05 août 1986

Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

PPRT STORENGY

date 07 mai 2012

effet Thermiques/surpression

date

effet

date

effet

Les documents de référence sont :

PPRT STORENGY

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPRm ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui  non

date

effet

date

effet

### 5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone 5

Moyenne  
zone 4

Modérée  
zone 3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone 1

## pièces jointes

### 5. Cartographie, remarques et observations

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Pour le risque de pollution des sols, consulter le site de la DRIEAT, <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Cartographie des risques naturels prévisibles (ci-jointe)

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date de parution :

Pour le Préfet,  
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet

Thomas LAVIELLE

**Maître d'ouvrage**  
Préfecture des Yvelines

Service interministériel  
de services et de protection civile  
Bureau de la prévention des risques  
et de la sécurité du public

M. Jean-Jacques  
78100 VESAILLES Cedex  
Tél. 01 39 49 71 00



PRÉFECTURE DES YVELINES



**Risques naturels:**

PPRn approuvé ou prescrit ou arrêtés préfectoraux pris au titre de l'ancien article R.111-3 du code de l'urbanisme

- Périmètre de risque d'inondation
- Périmètre de risque de cavité souterraine ou de front rocheux
- Périmètre de risque retrait-gonflement des argiles

**Risques technologiques:**

PPRT approuvé ou périmètre prescrit

- Périmètre de risque technologique

**Limites:**

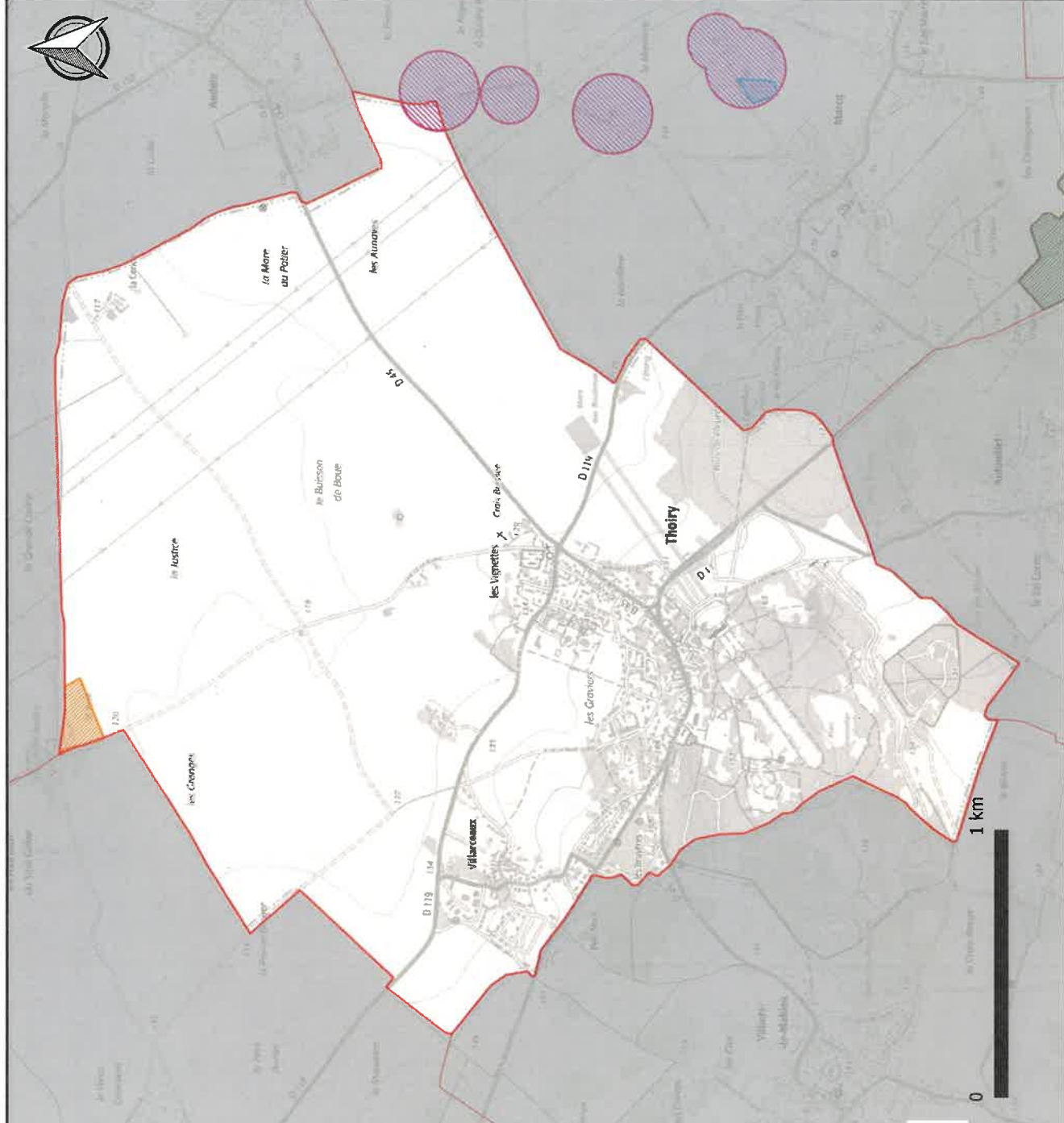
- Communales

**Avertissement:**

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur. Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs.

**Maître d'ouvrage**

Direction départementale des territoires des Yvelines  
Service de l'urbanisme / Paysages, risques et nuisances  
35, rue de Neauphlet 78115  
78100 VESAILLES Cedex  
Tél. 01 39 20 04 30 00



Sources de données: PPRn et R.111-3 inondation : DD178, PPRn et R.111-3 mouvement de terrain : DD178 et ICC, PPR : DD178 et DREES-DE  
Fond cartographique numérique: SCAN 250IGN - BD Cartho-IGN

Statut: DOCUMENT OFFICIEL - DISCRETIONNAIRE  
N° ZONAGES RISQUE : 2019.001  
Village de Thoiry

Diffusion: PUBLIC  
Echelle: (A3)  
Date: 17/02/2021

Information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
Cartographie des risques naturels prévisibles et technologiques majeurs  
Département des Yvelines - Commune de THOIRY

